



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lamoitier

Question écrite n° 2125

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les problèmes difficiles qui s'annoncent pour la société Lamoitier implantée à Raismes (59590). Cette fonderie qui emploie une centaine de personnes produit principalement des sabots et semelles de freins pour équiper le matériel ferroviaire roulant, notamment de la SNCF et la DB allemande. Se retranchant derrière une réduction des commandes de l'ordre de 35 p. 100 par rapport aux années précédentes et une baisse sensible du prix à la tonne des produits finis, la direction de l'entreprise a chiffré une perte d'exploitation pour 1992 de l'ordre de 3 millions de francs. De ce fait, elle envisage de présenter prochainement un plan de restructuration prévoyant une réduction importante des effectifs estimée à la moitié du personnel. L'idée d'un arrêt pur et simple de l'unité est même avancée. Au problème d'un mauvais environnement économique, il convient d'ajouter des choix malheureux en matière d'investissements productifs qui pénalisent lourdement la trésorerie de l'entreprise. Les menaces sérieuses qui pèsent sur l'emploi dans cette entreprise et son devenir tendent à aggraver la situation économique et sociale déjà catastrophique que connaît le Valenciennois. Au-delà de mesures internes telles la réduction du temps de travail et le développement de la formation, il convient d'agir auprès de la SNCF pour exiger qu'elle conserve auprès de cette unité performante un niveau convenable de commandes. Il faut pour cela qu'elle cesse d'équiper son matériel roulant de sabots et de semelles de freins en provenance de l'étranger, de Tchécoslovaquie et de l'ex-RDA notamment, par ailleurs de mauvaise qualité et dangereux pour la sécurité. Les licenciements, les fermetures d'entreprises ne sont plus tolérables. Il faut mettre un terme à cette hémorragie qui affaiblit chaque jour un peu plus notre pays. 30 000 demandeurs d'emploi dans le Valenciennois. Cela suffit ! On ne peut plus accepter aucune nouvelle suppression d'emploi, aucune nouvelle fermeture d'entreprise. On peut et on doit faire autrement.

Texte de la réponse

La fourniture à la SNCF de semelles et sabots de freins en fonte est assurée en quasi-totalité par trois entreprises françaises et, pour des besoins plus modestes (7 p. 100), par une entreprise allemande (ex-RDA). Cette dernière entreprise a été qualifiée par la SNCF et ses fournitures sont conformes aux exigences de la SNCF en qualité et en sécurité. La société Lamoitier est un fournisseur traditionnel de la SNCF en semelles et sabots de freins en fonte. La SNCF entretient d'excellentes relations avec ce fournisseur et apprécie la qualité de ses produits. En janvier 1991, la SNCF a confié à la société Lamoitier un marché triennal pour la fourniture de 4 000 à 5 000 tonnes par an de semelles et sabots de freins en fonte, ce qui représente environ un tiers de ses besoins. Ce marché se termine le 31 décembre 1993. Afin de faire face à la baisse d'activité de la société Lamoitier, la SNCF a consenti, à titre tout à fait exceptionnel, une augmentation significative des livraisons depuis juillet 1992, de l'ordre de 100 tonnes par mois. Cet effort sera poursuivi jusqu'en décembre 1993 malgré la diminution des besoins de la SNCF due à la décroissance du trafic ferroviaire. À l'automne 1993, la SNCF lancera un nouvel appel d'offres pour la fourniture, sur trois ans (1994-1997), de semelles et sabots de freins en fonte. Il ne fait aucun doute que la société Lamoitier sera à même d'y participer activement comme elle a

toujours su le faire jusqu'ici.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2125

Rubrique : Matériels ferroviaires

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1613

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3333